



# Mairie de Longecourt en Plaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LONGECOURT, le 27 novembre 2020

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous demande de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **salle de la Mairie** le :

**LUNDI 7 DECEMBRE 2020 à 19 HEURES**

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE & RESPECT DES GESTES BARRIERES

- Démission d'une conseillère municipale et installation d'une nouvelle conseillère
- Choix de l'architecte chargé des travaux de la salle des fêtes
- Demande de renouvellement de dérogation relative aux rythmes scolaires
- Tarifs 2021 de location des salles communales et divers
- Exonération de loyers des locaux commerciaux communaux
- Modification de contrats de location
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'agents
- Décisions modificatives budgétaires
- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement
- Choix du fournisseur pour l'achat d'un véhicule du service technique
- Résiliation de l'adhésion à Territoires numériques
- Présentation des rapports eau potable et assainissement
- Informations diverses
- Questions diverses

Veuillez agréer, l'expression de mes salutations distinguées.



*de*  
Eric LAMARLIERE

*Zéro Phyto* Commune engagée !

Place de la Mairie 21110 LONGECOURT EN PLAINE  
Tél. : 03.80.79.10.10 – Fax : 03.80.79.10.11 – Mail : longecourt.mairie@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020**

**Présents** : MM. DE LAMARLIERE Maire, MURANO, CORDIER, SOULIER, VEYSSE, TUPIN, BUTHIOT, DONARD, Mmes BOUCHET-GELIN, FORNER, PROST, CHOCHON-LATOUCHE, LIMBARDET, SEIGNEZ.

**Excusée** : Mme HEMAIRIA (pouvoir à M. MURANO)

Mme PROST Christiane est nommée secrétaire de séance.

### **Démission d'une conseillère municipale et installation d'une nouvelle conseillère**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de démission en date du 03/11/2020 de Mme JACQUET Annie. M. le Maire a pris acte de celle-ci et précise que son remplacement par la 16<sup>ème</sup> personne sur les bulletins de vote est immédiat. Mme SEIGNEZ Marianne a donc pris ses fonctions dès le 03/11/2020. Elle est installée lors de ce Conseil Municipal.

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

M. le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Adhésion à un groupement d'achat pour le gaz dans les bâtiments communaux
- Régularisation tarif de location ponctuelle en 2020
- Régularisation tarif 2020 droit de place vente ambulante
- Achat d'un lave-linge séchant au groupe scolaire

Le Conseil Municipal accepte ces points supplémentaires

### **Travaux de réhabilitation Salle des Fêtes La Cerisaie : Choix du maître d'œuvre**

L'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux a été publié le 13/10/2020 sur la plateforme « marchés sécurisés » avec une date de remise des offres au 16/11/2020

6 offres ont été déposées. Conformément au règlement de consultation établi, le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les critères d'attribution définis :

- 1) la valeur méthodologique – pondération : 60 %
- 2) le prix – pondération : 40 %

M. BLUZET de la mission d'assistance aux collectivités locales a procédé à l'analyse des offres reçues et attribué une note à chaque candidat.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyses, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal confie par 14 voix pour, 1 abstention, la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet Serge ROUX à DOLE pour un montant d'honoraires de 8 % du montant HT des travaux ; il autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires afférentes à ce dossier.

### **Demande de renouvellement de dérogation relative aux rythmes scolaires**

M. le Maire rappelle que depuis 2018, le rythme scolaire de l'école de Longecourt est de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), par dérogation à la règle officielle. Ce fonctionnement valable 3 années scolaires arrivera à terme à la rentrée de septembre 2021. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prochain rythme scolaire ; M. le Maire précise également

que le conseil d'école est favorable à ce fonctionnement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité pour renouveler cette dérogation relative aux rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, soit la semaine de 4 jours.

### **Tarifs de location de salles et divers 2021**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2021 suivants :

Les locations sont limitées aux habitants de la Commune et de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

#### ***Location Salle des Fêtes La Cerisaie***

Petite salle avec cuisine	2 jours
Longecourtois	170 €
Extérieurs	330 €

2 salles avec cuisine	2 jours
Longecourtois	310 €
Extérieurs	700 €

Caution pour la location : 500 €

**Matériel de sonorisation :** 70 €  
Caution 170 €

#### ***Utilisation salle des fêtes La Cerisaie***

Associations de Longecourt : 1 manifestation gratuite par an

A partir de la 2 <sup>ème</sup>	80 €
Associations extérieures	200 €

Utilisation du lave-vaisselle 50 €  
Une notice d'emploi sera affichée sur ce matériel

#### ***Salle La Grande Ferme***

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de donner la possibilité de louer la salle La Grande Ferme aux habitants de Longecourt ou à des extérieurs (réunions d'entreprise...) sur un créneau de 8 h à 20 h au tarif suivant :

Longecourtois	100 €
Extérieurs	150 €
Caution	300 €

#### ***Autres salles***

Les salles pouvant être disponibles à la location (salle des associations,...) seront louées au prix de 100 €.

### **Location matériel divers (tables/chaises)**

Le prix de la location pour 1 journée pour les tables : 1.50 €/ unité, pour les chaises 3 €/unité  
Caution 50 €

### **Droit de place vente ambulante**

Vente ambulante occasionnelle 60 €  
Vente régulière 60 € - 1er mois  
40 € - chaque mois suivant

### **Cartes de pêche**

Carte journalière 9 €  
Carte annuelle Longecourtois 22 €  
Carte annuelle personnes extérieures 40 €

Gratuité accordée aux personnes Longecouroises de + de 70 ans

### **Concessions cimetière et columbarium**

Concession columbarium 15 ans 110 €  
Concession columbarium 30 ans 200 €  
Concession cimetière 30 ans 250 €

### **Bibliothèque municipale**

La cotisation annuelle est maintenue à 10 € par famille

### **Grilles d'exposition**

Prêt gratuit pour les communes et les associations des communes composant la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Caution 50 € pour les associations

Communes extérieures au périmètre de la Communauté de Communes : 5 €/grille  
Associations extérieures au périmètre de la Communauté de Communes : 5 €/grille + caution 50 €

### **Tonnelles :**

Prêt gratuit uniquement aux associations de Longecourt : caution 100 €

**Caution clé sécurisée : 50 € Caution encaissable**

### **Tarif préférentiel**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le tarif préférentiel pour les locations de salles pour l'ensemble du personnel et les membres du conseil municipal, soit 50 % du tarif.

### **Régularisation d'un droit de place d'un commerce ambulancier :**

M. BAUDRON ayant accepté l'installation d'un commerçant ambulancier en mai 2020 moyennant un droit de place de 30 €/ mois, le Conseil Municipal entérine cette décision et autorise le Maire à procéder au recouvrement de cette somme depuis le 15 mai 2020 auprès du commerce installé hebdomadairement sur le parking Ste Marguerite. A compter du 2021, le droit de place sera de 40 €/mois.

### **Régularisation d'une occupation de la salle de réunion de la Mairie**

M. le Maire a accepté l'occupation de la salle de réunions de la mairie par un cabinet d'experts-comptables organisant une réunion pour ses collaborateurs, moyennant un prix de 100 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'appliquer ce tarif à cette entreprise.

### **Exonération de loyers des cellules commerciales La Grande Ferme**

Confronté à un second confinement avec obligation pour les commerces de fermer pendant 1 mois (30 octobre au 28 novembre 2020), sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix POUR, 1 voix CONTRE, d'exonérer du loyer du mois de novembre 2020 les commerces suivants :

MG Conduite (auto-école)  
Le Cactus Rose(fleuriste)  
Salon de Coiffure  
Cabinet d'esthétique

### **Avenant contrat de location**

Afin de mieux adapter le versement de provisions sur charges avec les charges réelles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de ramener le versement mensuel des provisions sur charges ~~de 100 € à 80 €~~ à 80 € au lieu de 100 €, à compter de janvier 2021 ; il autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

### **Personnel communal : modification durée hebdomadaire**

Après étude des dossiers des 2 agents assurant l'entretien des bâtiments communaux, il apparaît nécessaire de modifier leur durée hebdomadaire de travail, soit :

<del>XXXXXXXXXXXX</del>	+ 2 h soit un temps complet (35h/35h)
<del>XXXXXXXXXXXX</del>	+ 1 h soit un temps non complet (12.5 h/ 35h)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ces modifications de durée du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette modification sera transmise pour information au Comité technique du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale. Un nouvel arrêté de situation sera établi pour chacun des agents.

Par ailleurs la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint administratif de l'Agence postale communale doit aussi être modifiée, soit une augmentation de 2.5 h/hebdomadaires. Cette augmentation étant supérieure à 10 % (durée initiale 15 h/35 h), le Comité technique du Centre de Gestion doit être saisi. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de

modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de l'Agence postale communale, sous réserve de l'avis du comité technique, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

### **Bons d'achat pour le personnel communal**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer un bon d'achat aux agents de la Commune pour 2020, de 30 €.

### **Véhicule service technique : choix du fournisseur**

Le Maire donne connaissance des différentes propositions reçues pour l'achat d'un véhicule pour le service technique. Après avoir étudié chacune d'elles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la concession SICA PEUGEOT à DIJON pour un prix total de 37.652 € TTC (7.800 € TTC pour la reprise de l'ancien véhicule). Cet achat fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

### **Achats terrain consorts PAGAND**

Le Maire rappelle qu'un terrain de 47 m<sup>2</sup> a été acheté en 2019 aux consorts PAGAND pour l'euro symbolique. L'acte authentique vient de nous être transmis après publicité aux hypothèques. Afin de pouvoir régler les frais de notaires et de la vente (total de 121 €) il est nécessaire de procéder à différentes écritures comptables :

- 1) Enregistrement de la vente + frais notaire
- 2) Enregistrement de la valeur du terrain : cette opération étant une opération d'ordre budgétaire, des crédits seront ouverts au chapitre 041 en dépenses et en recettes. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **Travaux SICECO dissimulation des réseaux Route de Genlis**

Les travaux de dissimulation des réseaux réalisés par le SCIECO route de Genlis et acceptés en 2019 par le conseil municipal pour un montant restant à charge de 27.000 € n'ont pas été inscrits en totalité au budget primitif 2020. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, un virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 204 de 15.000 €.

### **Autorisation pour engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021**

Le Maire précise qu'en application de l'article L 1612-1 du CGCT, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité le Maire pour engager des dépenses d'investissement aux chapitres 21 – immobilisations corporelles à hauteur de 112.600 €

### **Résiliation adhésion Territoires Numériques**

Par suite de la décision de ne plus adhérer à Territoires Numériques pour le site internet de la commune, le Conseil Municipal décide la résiliation de l'adhésion à Territoires Numériques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **Adhésion à un groupement d'achat de gaz**

Le Maire précise que le SICECO organise des groupements d'achats d'énergie pour les communes de Côte d'Or afin d'obtenir de meilleurs tarifs. En 2019 la Commune a décidé d'adhérer aux groupements d'achats de gaz et d'électricité. Seul le groupement pour la fourniture d'électricité a été retenu à compter du 01/01/2021. Pour bénéficier du groupement d'achat pour le gaz au 01/01/2022 le Conseil Municipal doit prendre une nouvelle délibération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achat d'énergie gaz proposé par le SICECO avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Achat lave-linge groupe scolaire**

Le Maire fait part de la défektivité du lave-linge du groupe scolaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'achat d'un nouveau lave-linge ; un avis sera demandé à l'agent utilisateur (un seul appareil combiné lavant/séchant ou 2 appareils distincts)

## **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement**

Ces rapports ont été validés par le SINOTIV'EAU et doivent être présentés aux conseils municipaux puis mis à la disposition des habitants. M. le Maire présente ces rapports pour information au conseil municipal.

## **Informations diverses**

**Défense incendie** : le contrôle annuel des poteaux incendie a révélé des anomalies : commande a été faite auprès de la SAUR pour pallier ces dysfonctionnements. Un devis a également été demandé pour un poteau incendie supplémentaire afin de préserver la défense incendie rue du Moulin.

**Déconfinement/ protocole sanitaire** : Compte tenu du contexte sanitaire actuel, aucun élément ne nous permet d'envisager une reprise des activités. Le protocole sanitaire pour les associations leur sera diffusé lors de leur reprise.

### **Permanences Mairie Fêtes de fin d'année**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 24 décembre au 3 janvier inclus. M. le Maire reste joignable durant cette période

**Conseil des Jeunes** : Si la situation sanitaire le permet avec un déconfinement au 15 décembre, son installation se fera première semaine des vacances de Noël.

**Recensement de la population 2021** : En raison de la pandémie du COVID 19, l'INSEE a officiellement annoncé l'annulation et le report en 2022 du recensement de la population.

## **Informations des associations :**

Annulation des festivités traditionnelles prévues pour célébrer Noël : arrivée du Père Noël devant la Mairie, et donc feu d'artifice.

Annulation du Salon photos 2021

## Annulation du repas dansant de Longecourt en Danse 2021

### Questions diverses

R. Buthiot : quel est l'avenir du bâtiment situé 4 rue du Moulin ? La Communauté de Communes n'a pas retenu notre proposition pour aménager le périscolaire dans ce bâtiment. Une réflexion doit être menée avec les comités environnement / bâtiments pour envisager l'avenir des bâtiments communaux.

La cérémonie des Vœux est-elle prévue ? Le Maire prévoit la date du 23 janvier si l'état sanitaire l'autorisera.

F. Veysse : Le Maire ne peut-il pas intervenir rue St Didier où un véhicule stationne depuis plusieurs mois sans bouger ? Le propriétaire de ce véhicule sera contacté. Le stationnement devant la boucherie est gênant : il paraît difficile de supprimer cette place de stationnement sans porter préjudice au commerce.

MB Limbardet : où en sont les travaux de sécurisation rue du Moulin/ Groupe scolaire : ceux-ci sont en cours d'examen.

F. Tupin : Le projet de réaliser des jardins partagés est difficile à mettre en place car il y a peu de terrain communal approprié ; il souhaiterait faire une démarche auprès des agriculteurs de la commune pour envisager la création d'un circuit court. Le Conseil répond favorablement à sa demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe' followed by a stylized name, possibly 'du Moulin'.